

## Public

- § Toute personne expérimentée dans la conduite des chariots des catégories concernées

## Prérequis

- § Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)
- § Justification d'une formation à la conduite des chariots des catégories concernées

## Modalités d'admission

- § Aucune en dehors des prérequis

## Durée

- § 7 h

## Modalités

- § Présentiel,
- § En langue française

## Qualité des évaluateurs

- § Testeurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

## Documents remis

- § Certificat de réalisation
- § Attestation de fin de formation

*Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.*

## Nous contacter

[www.aftral.com](http://www.aftral.com)  
0809 908 908

*Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.*

## Nous contacter

[www.aftral.com](http://www.aftral.com)  
0809 908 908



## R489 - TEST CACES® Cariste Cat. 1A et 5

Cat. 1A : transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée  $\leq 1,20$  m)  
Cat. 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable

### Objectifs généraux

- u Evaluer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté des catégories concernées.

### Les plus de la formation



- u Infrastructures et moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail,
- u Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur,
- u Accès via « [contrôle.aftral.com](http://contrôle.aftral.com) » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré

### Mode d'évaluation des acquis

- u Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un test théorique et pratique.

### Validation

- u Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots des catégories concernées, si résultat positif. En cas d'échec, attestation des compétences acquises/non acquises
- u Sans niveau spécifique
- u Possibilité de valider un/des blocs de compétences
- u Equivalences, passerelles, débouchés :  
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5055>  
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5060>
- u Code RNCP/RS : 5055 (1A) / 5060 (5)
- u Code Certif Info : 106691 (1A) / 106703 (5)



### Agrément

- u Organisme Testeur Certifié CACES®

# PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	<b>Vérifier par le passage d'un test d'évaluation théorique et pratique, l'aptitude à utiliser en sécurité les chariots automoteurs de manutention des catégories concernées</b>	7 h 00
<p>§ <b>Évaluation théorique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissances générales</li><li>- Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté</li><li>- Tableau/abaque de charges</li><li>- Exploitation des chariots à conducteur porté</li></ul> <p>§ <b>Évaluation pratique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prise de poste et mise en service</li><li>- Conduite</li><li>- Manœuvres</li><li>- Fin de poste – Maintenance</li></ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>
		Salle équipée d'un ensemble multimédia  Chariots et charges  Hall de manutention